

## COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 11

### PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 6 septembre 2022

Le 6 septembre 2022, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 30 août 2022, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mme Christelle SEVIN, Mr Dominique BATIER, Mme Laurence COUTARD, Mr Jean CHAPRON, Mme Valérie BODIN et Mr Daniel ANGOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Jean-Michel BOURNY, Mickaël ORY, Mmes Stéphanie BLANCHE et Cécile MONTIÈGE.

ONT DONNÉ POUVOIR : /

Le Conseil Municipal a désigné, Mr Jean CHAPRON, secrétaire de séance.

.....  
**LOTISSEMENT DU STADE (RUE DES LILAS) : DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN PAR MR BLANCHARD REGIS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame BLANCHARD Régis domiciliés 8, impasse des Lilas à Sainte Gemmes le Robert sollicitant l'achat d'un terrain communal d'environ 150 m<sup>2</sup> (terrain qui se trouve juste derrière leur parcelle). Voir plan ci-joint.

Monsieur Régis BLANCHARD est sorti de la salle du conseil municipal et n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- définissent le prix de vente à 15 € HT le m<sup>2</sup>,
- décident que tous les frais et dépenses annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- décident que le bornage sera effectué par le cabinet géomètre expert Kaligéo, les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- autorisent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à la vente de cette parcelle,
- chargent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints de signer l'acte administratif établi par le cabinet Zuber, expertise et conseil à Bonchamp les Laval.

**RUE DU GUÉ DE SELLE : DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION E N° 623 PAR LA SCI DU CLOSEAU**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SCI du Closeau (Mr et Mme GRUDÉ Arnaud) sollicitant l'achat de la parcelle section E n° 623 d'une superficie de 245 m<sup>2</sup> avec le modulaire d'une surface de 30 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- définissent le prix de vente de la parcelle et du modulaire à 20 000 € (prix à définir après estimatif de la société de rachat modulaire),
- décident que tous les frais et dépenses annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- autorisent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à la vente de cette parcelle,
- chargent Monsieur le Maire ou un de ses adjoints de signer l'acte notarial qui sera établi par Maître Frédéric LEBRETON, notaire à Evron.
- précisent que la vente de cette parcelle et/ou du modulaire sera prise après la rencontre avec Mr et Mme GRUDÉ Arnaud.

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION ATSEM MISE A DISPOSITION ÉCOLE ABBÉ ANGOT**

Suite à la réunion de conseil du 12 juillet 2018 où il avait été décidé la mise à disposition de Mme Nadine Paumard, Atsem Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à l'école privée Abbé Angot pour une durée hebdomadaire de 8 h par semaine pour l'année scolaire 2022-2023. L'école privée Abbé Angot demande le renouvellement de la convention pour cette mise à disposition.

Le Conseil, après délibération, accepte :

- de renouveler la convention pour une durée hebdomadaire de 8 h par semaine pour un prix horaire de 17.50 € à l'école privée Abbé Angot.
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention de mise à disposition de l'Atsem à l'école privée Abbé Angot pour l'année scolaire 2022-2023.

### **ÉCOLE ABBÉ ANGOT : ENTRETIEN EXTÉRIEUR POUR TONTE PELOUSE**

Suite à la demande de la directrice de l'école privée Abbé Angot concernant la tonte de l'espace extérieur enherbé d'une superficie d'environ 120 m<sup>2</sup>, il a été estimé à  $\frac{1}{2}$  h de tonte à raison de 10 passages annuels.

Suivant les tarifs de la 3C, il a été estimé arrondi à 40 € de l'heure (matériels et mise à disposition d'un agent) soit 200 € annuel.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte :

- de fixer le tarif annuel à hauteur de 200 € par an pour 10 passages annuels,
- précise que cette délibération est prise pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Pour info : l'employé communal débroussaille aussi une partie du terrain d'une superficie d'environ 60 m<sup>2</sup> inaccessible avec la tondeuse.

### **CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE POUR TERRAINS A LOUER**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'occupation précaire qui sera passée entre la Commune et Monsieur MONTIÈGE Régis pour l'année 2022, concernant les parcelles cadastrées section H n° 997 pour une superficie de 2ha 43a et 14ca, section G n° 375 d'une superficie de 2ha 49a 90ca, section G n° 374 d'une superficie de 2ha 02a 51 ca et section G n° 496 d'une superficie de 2ha 59a 85ca.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée d'une année pour un montant de 1 010.43 €uros (impôts non compris), pour les parcelles cadastrées H n° 997, G n° 374, G n° 375 et G n° 496.

Aucune indemnité d'éviction ne sera due.

### **La Croix du Fourneau**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'occupation précaire qui sera passée entre la Commune et Monsieur LAIGNEAU Michel pour l'année 2022, concernant le terrain cadastré I n° 624 de 76a 59ca (terrain près de l'atelier communal).

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée d'une année pour un montant de 104.29 €uros (impôts non compris) pour la parcelle section I n° 624.

Aucune indemnité d'éviction ne sera due.

### **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en Mairie.

Conformément à la délibération n° 2020-037 en date du 12 mars 2020 et en application de la loi L. 2112-22 du Code de l'Urbanisme, le Maire de Sainte Gemmes le Robert a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens faisant objet de la déclaration d'intention d'aliéner.

Références cadastrales :

- section I n° 530, 603, 612 et 692.

Le Conseil Municipal en prend acte.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE, COMMUNICATION ET CIMETIÈRE**

Commission voirie et travaux :

Monsieur Régis Blanchard, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux, précise qu'il sera demandé un estimatif du prix de vente du modulaire à une société de rachat de modulaire.

Travaux effectués :

Impasse de la Rétrivière, impasse du Gué Morin, Patte d'oie de la rue Abbé Angot, parking de la Robicherie, tranchés au niveau des candélabres et pose de la porte vestiaire foot.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Repas des aînés

Il a été voté à la majorité des membres du conseil municipal que le repas des anciens se fera sur place et plus à emporter comme les deux années précédentes à cause du COVID 19.

Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale vont se réunir afin de fixer la date de ce repas et de déterminer le prix et de choisir le menu.

\*\*\*\*\*

**La séance s'est terminée à 22h30**

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**le jeudi 13 octobre 2022 à 20h**